



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 11 FEVRIER 2021**

N° : 2021-002
OBJET : Rapport d'orientation budgétaire 2021

Date de la convocation : **Jeudi 4 février 2021**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt et un, le onze du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis (à L'Ecole Supérieure d'Architecture de Lyon – 3 rue Maurice Audin – 69120 Vaulx-en-Velin)

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 17	en droits de vote	: 57,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 8	en droits de vote	: 32
	Votant·e·s : 25	en droits de vote	: 89,5

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5 + 5,5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5,5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 2 + 1
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4

	M. VERMEULIN	
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
	M. MELLET (<i>suppléant</i>)	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1 + 5 + 3
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :

M. Chapuis à Mme Creuze
Mme Dehan à M. Athanaze
M. Gomez à M. Fischer
M. Goubet à M. Gaitet
Mme Goust à M. Athanaze
M. Ladouce à M. Gaitet
M. Quiniou à M. Vincent (Métropole de Lyon + Ville de Meyzieu)

Madame la Présidente expose,

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992), et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, et L 5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Vu le rapport d'orientation budgétaire annexé qui comprend des éléments d'éclairage sur le contexte financier du Symalim (I), une analyse financière du Symalim (II) ainsi que les grandes orientations pour 2021 (III),

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire et de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE